

**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2011 à 17 HEURES 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 6 Juin 2011

PRESENTS : M. MASSION, Sénateur-Maire. M. FABIOUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN, Mmes BOULARD, DION, MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoint au Maire. M. BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Melle THEBAULT, Mmes VATEY, PLATE, MM. CHIREN, GADAL, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Mlle QUINIO, Mme GUILLEMIN, Melle BELAOUNI, M. MARTINE, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. BERENGER, Adjoint au Maire. MM. ROULY, BLANGUERNON, KERMARREC, DOURDOIGNE, Melle DELAHAYE, M. EZABORI, Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCES : Melle CRISTIEN, Conseillère Municipale, assistée de M. PINOT, Attaché Territorial à la Mairie.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 32 (5 Pouvoirs)

OBJET : APPROBATION DE LA SECONDE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu :

- Le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-13 à 20,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 27/09/2010 décidant de mettre en œuvre la procédure de seconde modification du Plan Local d'Urbanisme,
- L'arrêté de M. le Maire en date du 23/03/2011 soumettant le projet de seconde modification du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique,
- Les conclusions avec avis favorable de M. Jean-Luc LAINE, Commissaire Enquêteur en date du 27 mai 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour :

- 1) Approuver la seconde modification du Plan Local d'Urbanisme de Grand Quevilly.
Cette modification comprend :
 - un rapport de présentation,
 - un règlement composé de prescriptions graphiques et écrites,
 - la délibération du Conseil Communautaire en date du 14/12/2009 et le cahier des charges adopté lors de cette séance concernant les extensions de réseau d'eau potable,
 - les règlements communautaires concernant la gestion de l'Eau et l'Assainissement adoptés par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 20 décembre 2010.
- 2) Mettre la seconde modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé à la disposition du public en Mairie au Service Urbanisme (accueil du 6ème étage) les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et les vendredis de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h30 (jours fériés exceptés),

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20110618-1806201122-DE
Date de signature : 23/06/2011
Date de réception : 23/06/2011

- 3) Afficher la présente délibération pendant un mois en Mairie, la publier au recueil des actes administratifs et insérer une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.
- 4) Notifier la présente délibération avec un exemplaire de la seconde modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet de la Région de Haute-Normandie et du Département de la Seine-Maritime.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

La 3^{ème} commission ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces modalités et approuve cette seconde modification du Plan Local d'Urbanisme.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,
L. ROSAY